

## **Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2005**

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2005 a été établi par la Direction des Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 10 000 € HT,
- à la Régie Municipale pour environ 6 000 heures de travail.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2005,
- autoriser M. le Maire à :
  - . procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
  - . signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrit au budget 2005 des forêts communales.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.*